

Nous vous avons conseillé notre offre « **M Immobilier** », basée sur les contrats NetLife 2 et Version Absolue Capi 2, et reposant sur notre suggestion d'allocation de supports immobiliers et fonds en euros, issue de notre approche de conseil objectif, de nos convictions de long terme, et de notre approche multi-gestionnaire.

Le montant des versements sur cette allocation ne pourra pas dépasser 4 000 000 €.

### **Pour établir votre contrat, nous vous remercions de bien vouloir réunir :**

- Le dossier de souscription au contrat « NetLife 2 » ou « Version Absolue Capi 2 » selon le Mode d'emploi fourni.

Dans le bulletin de souscription, merci de cocher « Gestion libre » et d'indiquer à côté : *Voir document « Répartition du versement initial »*

Nous vous rappelons que les supports immobiliers sont par ailleurs éligibles aux versements libres complémentaires en cours de vie du contrat, aux arbitrages, mais ne sont pas éligibles aux versements libres programmés ni aux options d'arbitrages programmés.

### **ainsi que les éléments complémentaires suivants présents ci-après :**

- Le document « Répartition du versement initial » complété et signé,
- Le document « Avenant au contrat précisant les conditions spécifiques d'investissement aux SCPI » complété et signé,
- Le document « précisant les conditions spécifiques d'investissement sur le support en unités de compte [...] OPCI Swisslife Dynapierre [...] » complété et signé,

### **☞ En cas de :**

- souscription par un enfant mineur : ces documents doivent être signés par les deux représentants légaux.
- co-souscription : ces documents doivent être signés par le souscripteur et le co-souscripteur.

## Répartition du versement initial

Libellé(s) du(des) support(s)	Code(s) ISIN	Répartition en %
Fonds Euro Nouvelle Génération		25 %
SCPI PF Grand Paris	SCPI00000669	15 %
SCPI Epargne Foncière	SCPI00000449	15 %
SCPI Aream Hôtels	SCPI00004279	15 %
OPCI Dynapierre	FR0013219722	10 %
SC Tangram	FR0013428349	15 %
SCI Primonial Capimmo	QS0007504846	5 %

Fait à .....

Le .....  
(date de signature de la souscription)

Signature du Souscripteur/Assuré  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du Co-Souscripteur/Co-Assuré  
précédée de la mention « lu et approuvé »

**AVENANT AU CONTRAT <sup>(1)</sup>**

**PRECISANT LES CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT AUX SCPI**

**ACTIPIERRE EUROPE, ALTIXIA CADENCE XII, ATREAM HOTELS, EDISSIMMO, EFIMMO, EPARGNE FONCIERE, FICOMMERCE, IMMORENTE, LAFFITTE PIERRE, LF EUROPIMMO, LF GRAND PARIS PATRIMOINE, MULTIMMOBILIER 2, PATRIMMO COMMERCE, PATRIMMO CROISSANCE, PF GRAND PARIS, PRIMOPIERRE, PRIMOVIE, PFO2, RIVOLI AVENIR PATRIMOINE, SELECTINVEST 1**

Nom du Souscripteur<sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom(s) <sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Nom du Co-Souscripteur<sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom(s) <sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Nom du Contrat<sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Numéro de Contrat (sauf en cas de souscription)<sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé « Contrat »<sup>(1)</sup>.

Dans le cadre de son(leur) Contrat<sup>(1)</sup>, le(s) (Co-)Souscripteur(s)<sup>(1)</sup> a(ont) la possibilité d'investir tout ou partie de son(leur) épargne sur une ou plusieurs des SCPI suivantes : **Actipierre Europe, Altixia Cadence XII, Atream Hotels, Edissimmo, Efimmo, Epargne Foncière, Ficommerce, Immorente, Laffitte Pierre, LF Europimmo, LF Grand Paris Patrimoine, Multimobilier2, Patrimmo Commerce, Patrimmo Croissance, PF Grand Paris, Primopierre, Primovie, PFO2, Rivoli Avenir Patrimoine, Sélectinvest1** (ci-après dénommée(s) le « Support »), dans le cadre de son(leur) versement initial, de son(leur) versement complémentaire ou de son(leur) arbitrage selon les conditions décrites ci-après.

**LES CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT**

Avant d'investir sur le Support, je (nous) me (nous) suis (somm) assuré(e)(s), grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par mon(notre) conseiller, avoir bien compris la nature du Support et les risques afférents.

Je(Nous) reconnais(sons) avoir été informé(s) que :

- Par dérogation aux Conditions Générales, mon(notre) versement initial ne sera pas investi sur le Fonds défini aux Conditions Générales pendant la durée du délai de renonciation, mais sera investi immédiatement conformément à la répartition que j'(nous) ai(avons) indiquée sur mon(notre) bulletin de souscription<sup>(1)</sup>.
- **Le Support n'est pas éligible aux versements libres programmés, ni aux options d'arbitrages programmés (telles que sécurisation des plus-values, stop loss ou limitation des moins-values relatives, investissement progressif, rééquilibrage automatique).**
- L'investissement dans le Support est réalisé sous réserve de l'enveloppe disponible auprès de Spirica.  
**Pour chaque versement, l'investissement sur des supports en unités de compte représentatives de parts de SCPI ne doit pas excéder 50% du montant total de l'opération. Le montant des versements cumulés sur des supports en unités de compte représentatives de parts de SCPI ne doit pas par ailleurs excéder sur le Contrat la somme de 1 000 000 euros, net des sommes désinvesties sur ces supports.**
- **Pour les SCPI Efimmo et Immorente, l'investissement dans le Support est limité à 50 000 euros par acte et est réalisé sous réserve de l'enveloppe disponible auprès de Spirica.**
- **Dans le cadre de mon(notre) Contrat d'assurance, la valeur retenue lors d'un investissement ou d'un désinvestissement sur ce Support est égale à la valeur de retrait<sup>(3)</sup> de la (des) SCPI connue à la date de valeur de l'opération. La valeur de retrait<sup>(3)</sup> représente un pourcentage du prix de souscription<sup>(4)</sup> de la SCPI, ce pourcentage est indiqué dans le tableau ci-dessous.**
- **A chaque investissement sur ce Support, des frais spécifiques au Support, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après, sont prélevés.**
- Pour un investissement réalisé sur le Support un mois donné, les parts souscrites portent jouissance le premier jour du mois qui suit le mois d'investissement.
- En cas de désinvestissement, par arbitrage ou rachat (partiel, partiel programmé, total) dans un délai de 3 ans suivant l'investissement sur ce Support, une pénalité de 3% sera appliquée sur les sommes brutes rachetées de ce Support.<sup>(5)</sup>
- La totalité des revenus distribués par le Support est redistribuée sur le Contrat<sup>(1)</sup>. Ces revenus sont réinvestis sur le Support, à défaut sur le support Fonds en Euros, à défaut sur une SICAV monétaire, dans les mêmes conditions qu'un versement. Par exception, les revenus seront en premier lieu réinvestis sur le Fonds en Euros dans le cadre du contrat Arborescence Opportunités 2, Shiva et Shiva Capi. Par exception, le Support Patrimmo Croissance ne percevra pas de revenus fonciers du fait de la politique d'investissement. En conséquence, aucun revenu ne sera distribué sur le contrat pour ce Support.
- A noter : le versement des revenus distribués par le Support sur le Contrat(1) est réalisé dans les semaines qui suivent la fin d'un trimestre civil et après communication par la (les) société(s) de gestion des montants effectivement distribués. Les revenus sont distribués sur le Contrat(1) sur la base du nombre de parts du Support portant jouissance au cours du trimestre concerné et effectivement présentes sur le Contrat(1) au jour de la distribution des revenus. Par exception, le support Altixia Cadence XII bénéficie d'une distribution de revenus mensuelle : le versement des revenus distribués par ce Support sur le Contrat est réalisé dans les semaines qui suivent la fin du mois et après communication par la (les) société(s) de gestion des montants effectivement distribués. Les revenus sont distribués sur le Contrat sur la base du nombre de parts du Support portant jouissance au cours du mois concerné et effectivement présentes sur le Contrat au jour de la distribution des revenus.
- **Dans le cas où ce support serait amené à faire l'objet d'une mesure de restriction telle que prévue par la réglementation, les opérations sur ce support pourront être refusées par l'Assureur.**
- **L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

Paraphe(s)
------------

SCPI	Société de gestion	Valeur de retrait <sup>(3)</sup> en % du prix de souscription <sup>(4)</sup>	Frais d'investissement sur la SCPI dans le cadre du Contrat <sup>(6)</sup>	Site internet de la société de gestion
Actipierre Europe	Ciloger	91%	6,50%	www.ciloger.fr
Altixia Cadence XII	Altixia Reim	91%	7,50%	www.altixia.fr
Astream Hotels	Astream	90%	8,50%	www.atream.com
Edissimmo	Amundi Immobilier	92,01%	6,50%	www.amundi-immobilier.com
Efimmo	Sofidy	90%	8,50%	www.sofidy.com
Epargne Foncière	La Française REM	92,5%	6,00%	www.lafrancaise-greim.com
Ficommerce	Fiducial Gérance	90%	9,21%	www.fiducial-gerance.fr
Immoyente	Sofidy	90%	8,50%	www.sofidy.com
Laffitte Pierre	NAMI-AEW Europe	90,08%	8,17%	www.namiaeweuropa.com
LF Europimmo	La Française REM	92%	6,50%	www.lafrancaise-greim.com
LF Grand Paris Patrimoine	La Française REM	92%	6,50%	www.lafrancaise-greim.com
Multimmobilier 2	La Française REM	92%	6,50%	www.lafrancaise-greim.com
Patrimmo Commerce	Primonial REIM	91%	6,50%	www.primonialreim.com
Patrimmo Croissance	Primonial REIM	88%	9,46%	www.primonialreim.com
PF Grand Paris	Perial Asset Management	90,5%	7,00%	www.perial.com
Primopierre	Primonial REIM	89,4%	6,50%	www.primonialreim.com
Primovie	Primonial REIM	90,8%	6,50%	www.primonialreim.com
PFO2	Perial Asset Management	91,5%	6,50%	www.perial.com
Rivoli Avenir Patrimoine	Amundi Immobilier	92,01%	6,50%	www.amundi-immobilier.com
Sélectinvest 1	La Française REM	93,7%	4,25%	www.lafrancaise-greim.com

### DECLARATIONS DU (DES) (CO-)SOUSCRIPTEUR(S)<sup>(1)</sup>

Je(Nous) déclare(ons) avoir pris connaissance des termes du présent avenant.

Je(Nous) déclare(ons) avoir reçu et pris connaissance des statuts et de la (des) note(s) d'information du Support précité.

Je(Nous) déclare(ons) avoir été clairement informé(s) qu'en investissant sur des unités de compte, je(nous) prends(ions) à ma(notre) charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'(nous) ai(avons) souscrites.

Je(Nous) peux(pouvons) consulter la documentation de ce Support sur le(s) site(s) internet(s) de la(des) société(s) de gestion indiqué(s) dans le tableau ci-dessus.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégués de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou [donneespersonnelles@spirica.fr](mailto:donneespersonnelles@spirica.fr). Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site [www.spirica.fr](http://www.spirica.fr).

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_

Signature(s) du (des) (Co-) Souscripteur(s)<sup>(1)</sup> précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

<sup>(1)</sup> Les termes « Contrat », « Souscription », « Souscripteur » et « Co-Souscripteur » sont également employés dans le présent document pour une adhésion souscrite dans le cadre d'un contrat collectif.

<sup>(2)</sup> Ces données sont obligatoires, à défaut votre demande ne sera pas prise en compte.

<sup>(3)</sup> La valeur de retrait par part de SCPI correspond au prix de souscription par part de SCPI diminué de la commission de souscription.

<sup>(4)</sup> Le prix de souscription par part de SCPI est le prix payé par un souscripteur sur le marché primaire dans le cadre d'un investissement réalisé en direct (c'est-à-dire sans passer par un contrat d'assurance-vie/capitalisation).

Ce prix de souscription est égal à la valeur nominale de la part de la SCPI, qui correspond à la valeur de la part au moment de la création de la SCPI, majorée d'une prime d'émission (qui elle-même inclut une commission de souscription) déterminée par la société de gestion.

<sup>(5)</sup> Les contrats avec une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne sont pas concernés par cette pénalité.

<sup>(6)</sup> Les frais d'investissement sur la SCPI sont calculés sur la base de la prime brute versée (frais sur versement inclus)

## AVENANT AU CONTRAT

### précisant les conditions spécifiques d'investissement sur le support en unités de compte OPCI BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE, OPCI PREIMIUM, OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE, OPCI SILVER GENERATION, OPCIMMO VIE, OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE – PARTS A, OPCI LF OPSIS PATRIMOINE PARTENAIRES, OPCI ALTIXIA VALEUR

Nom du Souscripteur <sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom(s) <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

Nom du Co-Souscripteur <sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom(s) <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

Nom du contrat <sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Numéro de contrat (sauf en cas de souscription) <sup>(1)(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé « Contrat » <sup>(2)</sup>.

Dans le cadre de son(leur) Contrat <sup>(2)</sup>, le(s) (Co-)Souscripteur(s) <sup>(2)</sup> a(ont) la possibilité d'investir tout ou partie de son(leur) épargne sur les supports en unités de compte (ci-après dénommé le « Support ») adossés à l'Organisme de Placement Collectif en Immobilier (OPCI) suivants :

- **BNP Paribas Diversipierre** (code ISIN : FR0011513563 ; forme juridique : Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable- SPPICAV),
- **Preimum** (code ISIN : FR0013228715 ; forme juridique : Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable - SPPICAV),
- **Swisslife Dynapierre** (code ISIN : FR0013219722 ; forme juridique : Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable – SPPICAV),
- **Silver Generation** (code ISIN : FR0013142551 ; forme juridique : Fonds de placement immobilier - FPI),
- **Opcimmo Vie** (code ISIN : FR0011066778 ; forme juridique : Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable – SPPICAV),
- **Sofidy Pierre Europe - parts A** (code ISIN : FR0013260262 ; forme juridique : Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable – SPPICAV),
- **LF OPSIS Patrimoine Partenaires** (code ISIN : FR0010672451 ; forme juridique : Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable – SPPICAV),
- **Altixia Valeur** (code ISIN : FR0013442845 ; forme juridique : Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable- SPPICAV) selon les conditions décrites ci-après,

#### 1. LES CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT

Avant d'investir sur le Support, je (nous) me (nous) suis (somm) assuré(e)(s), grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par mon(notre) conseiller, avoir bien compris la nature du Support et les risques afférents.

Je(Nous) reconnais(sons) notamment avoir été informé(s) que :

- Le Support est un OPCI/SPPICAV ou un OPCI/FPI, à capital non garanti venant en qualité d'unité de compte du contrat.
- Il est recommandé que la durée d'investissement sur le Support soit d'un minimum de 8 ans voire 10 ans, indiqué dans le tableau ci-après.
- En précision de l'article des Conditions Générales intitulé « Dates de valeur » ou « Dates d'investissement et de désinvestissement », les opérations sont réalisées sur la valeur du support au vendredi, calculée sur la base de la dernière publication officielle connue.
- En précision de l'article des Conditions Générales intitulé « Nature des supports sélectionnés » ou « Types de support », « Unités de compte », la valeur de souscription du Support dans le cadre du présent Contrat sera égale à la valeur liquidative du Support majorée des droits acquis au fonds. Les droits acquis sont mentionnés dans le tableau ci-après.  
Le Souscripteur supportera ainsi des frais de souscription, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après.
- **Le Support n'est pas éligible aux opérations programmées (telles que versements libres programmés, sécurisation des plus-values, stop loss relatif ou limitation des moins-values relatives, investissement progressif et rééquilibrage automatique) excepté le cas des rachats partiels programmés.**
- En précision de l'article des Conditions Générales intitulé « Participation aux bénéfices », « Unités de compte » ou « Frais », les frais de gestion du Contrat au titre du Support peuvent être prélevés sur l'un des supports monétaires ou sur le support Fonds en Euros présents au contrat.
- **Dans le cas où ce support serait amené à faire l'objet d'une mesure de restriction telle que prévue par la réglementation, les opérations sur ce support pourront être refusées par l'Assureur.**
- **L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

OPCI	Société de gestion	Durée d'investissement recommandée	Droits acquis à l'OPCI	Frais de souscription <sup>(3)</sup>	Site internet de la société de gestion
BNP Paribas Diversipierre	BNP Paribas REIM	8 ans	2,95 %	2,95 %	www.reim.bnpparibas.fr
Preimum	Primonial REIM	10 ans	3,50 %	3,50 %	www.primonialreim.com
SwissLife Dynapierre	Swiss Life REIM	8 ans	3,00 %	3,00 %	www.swisslife-reim.com
Silver Generation	A Plus Finance	8 ans	2,80 %	2,80 %	www.aplusfinance.com
OPCI Sofidy Pierre Europe - parts A	Sofidy	8 ans	3,50%	3,50%	www.sofidy.com
Opcimmo Vie	Amundi Immobilier	8 ans	3,50 %	3,50 %	www.amundi-immobilier.com
LF OPSIS Patrimoine Partenaires	La Française Real Estate Managers	8 ans	3,50 %	3,50 %	www.lafrancaise-group.com
Altixia Valeur	Altixia Reim	8 ans	3,00%	3,00%	www.altixia.fr

## 2. DECLARATIONS DU (DES) (CO-)SOUSCRIPTEUR(S)<sup>(2)</sup>

**J'(Nous) accepte(ons) les conditions d'investissement sur le Support et ai(avons) bien pris connaissance des avertissements précisés ci-dessus.**

**Je(Nous) reconnais(sons) avoir reçu, compris et pris connaissance :**

- Des termes du présent avenant,
- Du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Je (Nous) peux (pouvons) consulter la documentation de ce Support sur le site internet de la (des) société(s) de gestion indiqué(s) dans le tableau ci-dessus.

Je (Nous) déclare (déclarons) avoir été clairement informé(s) qu'en investissant sur des supports en unités de compte, je (nous) prends (prenions) à ma (notre) charge le risque lié à la variation des cours de chacun de ceux que j'(nous) ai (avons) souscrits.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégués de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site [www.spirica.fr](http://www.spirica.fr).

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_

Signature(s) du (des) (Co-)Souscripteur(s)<sup>(2)</sup> précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

<sup>(1)</sup> Ces données sont obligatoires, à défaut votre demande ne sera pas prise en compte.

<sup>(2)</sup> Les termes « contrat », « souscription », « souscripteur » et « co-souscripteur » sont également employés dans le présent document pour une adhésion souscrite dans le cadre d'un contrat collectif

<sup>(3)</sup> Les frais de souscription sont calculés en pourcentage du montant de l'investissement effectué.